



ASSOCIATION MANCELLE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

4, AVENUE DE VOLOS 72100 LE MANS

06.87.94.36.26

amss72@orange.fr

Code SIRET 43358745800020 code APE : 9499Z agrément de sécurité civile N°11102007



**AGREEE
SECURITE CIVILE**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EXAMEN INITIAL BNSSA

(Arrêté du 23. 01. 1979 modifié par l'arrêté du 6 octobre 2019)

1. Une lettre de demande d'inscription à l'examen
2. Un certificat médical de moins de trois mois à la date d'examen et conforme au modèle officiel
3. Une attestation parentale pour les mineurs
4. Copie du diplôme PSE1
5. Copie de la formation continue PSE1, si plus d'un an

**DOSSIER À RETOURNER
LE LUNDI 20 FÉVRIER 2026**

(délai de rigueur pour transmission à la Préfecture.)



ASSOCIATION MANCELLE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

4, AVENUE DE VOLOS 72100 LE MANS

06.87.94.36.26

amss72@orange.fr

Code SIRET 43358745800020 code APE : 9499Z agrément de sécurité civile N°11102007



Mr Mme
Adresse
N° de téléphone
E. mail

Le Mans, le

Mr..... Mme (Nom, Prenom)

A

Monsieur le Président de l'Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme

Je soussigné...Mr ou Mme....Mr et Mme....., ayant l'autorité parentale, autorise ma fille..... ou mon fils. (Nom et Prénom), mineur(e) à se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), dont les épreuves se dérouleront les 23, 27, 30 mars 2026, à la piscine municipale, complexe sportif Jean Launay. avenue du 19 mars 1962, 72700 ALLONNES, pour les épreuves nautiques.

Pour l'épreuve N° 4 le QCM, 4 avenue Gréco 72100 LE MANS.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

SIGNATURE

*Ceci est un modèle que vous devez reproduire
d'une façon manuscrite et lisible. Encre noire ou bleue sur une feuille non quadrillée,
politesse oblige.*

POUR LES PARENTS DES CANDIDATS MINEURS.



ASSOCIATION MANCELLE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

4, AVENUE DE VOLOS 72100 LE MANS

06.87.94.36.26

amss72@orange.fr

Code SIRET 43358745800020 code APE : 9499Z agrément de sécurité civile N°11102007



Mr Mme
Adresse
N° de téléphone
E. mail

Le Mans, le

Mr..... Mme (Nom, Prenom)

A

Monsieur le Président de l'Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique pour la session du 23, 27, 30 mars 2026.

Pour l'épreuve N° 4 le QCM, ,4 avenue Gréco 72100 LE MANS, et à la Piscine municipale, complexe sportif Jean Launay, avenue du 19 mars 1962, 72700 Allonnes, pour les épreuves nautiques.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

SIGNATURE

*Ceci est un modèle que vous devez reproduire
d'une façon manuscrite et lisible. Encre noire ou bleue sur une feuille non quadrillée,
politesse oblige.*

LETTRE À ÉCRIRE PAR TOUS LES CANDIDATS MINEURS OU MAJEURS.



ASSOCIATION MANCELLE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

4, AVENUE DE VOLOS 72100 LE MANS

06.87.94.36.26

amss72@orange.fr

Code SIRET 43358745800020 code APE : 9499Z agrément de sécurité civile N°11102007



CERTIFICAT MÉDICAL

Conforme à l'arrêté du 23 janvier 1979, modifié par l'arrêté du 6 octobre 2019

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M....

et n' avoir constaté aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A....., le.....

Signature :

Cachet Du Praticien

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 +2/10.

Cas particulier:

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :4/10 +inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13//10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.